

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2022

CULTURE

**16 / 22\_016 - CENTRE NATIONAL DE CRÉATION MUSICALE GMEA D'ALBI TARN - AVENANT N°1 À LA CONVENTION FINANCIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN SOUTIEN À LA SEMAINE DU SON ET AU CYCLE DE CONCERTS IN A LANDSCAPE**

**L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gilbert HANGARD  
Betty HECKER donne pouvoir à Odile LACAZE  
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE

Membre(s) absent(s) :

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

CULTURE

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022



ID : 081-218100048-20220321-22\_016-DE

**16 / 22\_016 - CENTRE NATIONAL DE CRÉATION MUSICALE GMEA D'ALBI TARN - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION FINANCIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN SOUTIEN À LA SEMAINE DU SON ET AU CYCLE DE CONCERTS IN A LANDSCAPE**

référence(s) :

Commission attractivité du 8 mars 2022

### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Boucabeille

### **Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur,**

Le Conseil municipal dans sa séance du 13 décembre 2021 a approuvé la convention par laquelle la Ville d'Albi verse une subvention de fonctionnement de 30 000 € au centre national de création musicale (CNCM) GMEA d'Albi-Tarn au titre de l'année 2022.

En complément de cette subvention, la ville d'Albi soutient les actions de médiation et de diffusion du GMEA selon les projets qu'il met en œuvre au cours de l'année, conformément au projet artistique élaboré par son directeur. Le CNCM GMEA d'Albi-Tarn accueille ainsi des artistes du monde entier pour des résidences, des enregistrements, des formations ou des concerts.

Afin de répondre à un objectif de diffusion, le CNCM GMEA d'Albi-Tarn participe à une manifestation nationale intitulée La Semaine du Son qui a pour objet d'initier le public à une meilleure connaissance des sons et organise un cycle de concerts intitulé In a landscape depuis 2018. Ces deux temps forts sont ouverts à tous et en entrée libre.

- Cette année *La Semaine du Son* s'est déroulée du 24 au 29 janvier 2022. Consacrée au son des langues, le GMEA d'Albi-Tarn a proposé une série d'évènements autour de cette thématique en organisant quatre concerts au théâtre des Lices et dans l'auditorium du GMEA, des ateliers culturels et pédagogiques dédiés aux étudiants du lycée Lapérouse et de l'institut national universitaire Champollion ainsi qu'une conférence sur les langues sifflées et les tambours parleurs au Frigo. Afin d'assurer une diffusion au plus grand nombre, le GMEA d'Albi-Tarn a construit cette édition en partenariat avec des radios associatives basées dans toute la région.
- Dans le cadre de la programmation *In a Landscape*, un cycle de cinq concerts gratuits organisés dans l'auditorium du GMEA sera proposé tout au long de l'année. Il s'agira de concerts en petites formations, mettant en scène des artistes internationaux tels que Angelica Castello (flûte paetzold), Farida Amadou (basse et électronique) et Nina Garcia et Arnaud Rivière (guitare électrique, table mixage, électrophone). Il s'agit, au-delà de ce temps de diffusion, de privilégier les échanges et la médiation en organisant à la fin de chaque concert une rencontre entre les artistes, l'équipe du GMEA et le public. Enfin, la programmation plébiscite des projets portés par des musiciennes dans un souci de contribuer à une plus grande visibilité des femmes dans la création musicale.

Ces performances réalisées à Albi sont captées et relayées sur les outils de communication du GMEA (site internet, réseaux sociaux) et auprès de radios partenaires locales (rediffusion).

Considérant que cette programmation a vocation à :

- faire connaître le lieu dédié à cette structure labellisée du territoire, encore méconnue du grand public,
- positionner le GMEA d'Albi comme un acteur incontournable de la diffusion et de la création musicale

contemporaine,

- fidéliser tout au long de l'année un public local à la création musicale contemporaine en faisant découvrir des artistes internationaux représentatifs de la vivacité et du pluralisme de la création actuelle.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer au CNCM GMEA d'Albi-Tarn une subvention d'un montant total de 5 000 € correspondant à :

- 3 000 € (trois mille euros) en soutien à l'organisation de la Semaine du Son
- 2 000 € (deux mille euros) en soutien à l'organisation d'un cycle de cinq concerts intitulé In a Landscape.

Il est demandé pour cela au Conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention financière 2022 ci-après annexé et d'autoriser madame le Maire à signer ledit avenant.

Il est précisé que le montant total des subventions attribuées par la ville d'Albi pour les projets du Centre national de création musicale GMEA d'Albi-Tarn au titre de l'année 2022 s'élèverait ainsi à 5 000 € (cinq mille euros) et que les crédits seraient prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 13 décembre 2021 approuvant la convention financière au titre de l'année 2022,

VU le projet d'avenant n°1 ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **DÉCIDE**

d'attribuer au centre national de création musicale GMEA d'Albi-Tarn une subvention d'un montant total de 5 000 € correspondant à :

- 3 000 € (trois mille euros) en soutien à l'organisation de la Semaine du Son.
- 2 000 € (deux mille euros) en soutien à l'organisation d'un cycle de cinq concerts intitulé In a Landscape,

### **APPROUVE**

l'avenant n°1 à la convention financière 2022 ci-après annexé.

### **AUTORISE**

Madame le Maire à signer l'avenant n°1 ci-après annexé.

### **DIT QUE**

le montant total des subventions attribuées par la ville d'Albi au centre national de création musicale GMEA au titre de l'année 2022 s'élève ainsi à 35 000 € (trente cinq mille euros).

### **PRÉCISE QUE**

- les modalités de versement et de contrôle de la bonne exécution des projets sont prévus dans l'avenant n°1 ci-après annexé ;

- les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget culture de l'exercice en cours et que le versement de ladite subvention sera réalisé en deux temps : 80 % suite à la signature de l'avenant n°1 à la convention financière, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel et aux modalités précisées dans ledit avenant.

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022

 SLO

ID : 081-218100048-20220321-22\_016-DE

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme

Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé  
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*